

Monferrier Dorval appelle à la délocalisation du palais de justice au bicentenaire



Le bâtonnier de l'ordre des avocats, Monferrier Dorval, lance un cri d'alarme aux autorités du pays en les invitant à prendre la disposition de délocaliser le palais de justice et toutes les autres administrations se trouvant sur ce site au bicentenaire en attendant le retour au calme. Il y va de la responsabilité de l'état de protéger la vie de tous les citoyens, précise le batonnier.

La Fifa suspend Jean-Bart, le président de la Fédération accusé de viols sur mineurs

Dans la tourmente, alors qu'il essuie de très graves accusations de viols sur mineurs, le président de la fédération haïtienne de football Yves Jean-Bart a été suspendu par la FIFA de toutes activités footballistiques.

International



Covid-19: plus de 40.000 morts en Amérique latine et aux Caraïbes

Société

Le Quotidien News

Lancement Officiel d'un portail de signalement en ligne pour promouvoir la sécurité des enfants haïtiens

Actualité



Le gouvernement en place renforce les mesures de l'état d'urgence sanitaire

+ (509) 38 86 30 30

lequotidiennews24@gmail.com

Nouvo jan pou peye

pour yan tan limite tout P2P GRATIS



MON Cash



Carl Daniel Jean Louis
GRAPHIC DESIGNER



APPELEZ MAINTENANT + (509) 4 811 93 34

PREVANSYON KONT KOVID-19



LAVE MEN NOU
AK DLO AK SAVON



TOUJOU METE
MASK LE NOU SOTI



EVITE KONTAK
AK MOUN

Monferrier Dorval appelle à la délocalisation du palais de justice au bicentenaire



Le bâtonnier de l'ordre des avocats, Monferrier Dorval, lance un cri d'alarme aux autorités du pays en les invitant à prendre la disposition de délocaliser le palais de justice et toutes les autres administrations se trouvant sur ce site au bicentenaire en attendant le retour au calme. Il y va de la responsabilité de l'état de protéger la vie de tous les citoyens, précise le bâtonnier.

A lors que le premier ministre, Jouthe Joseph, signe récemment son retour au bicentenaire, le bâtonnier de l'ordre des avocats, Monferrier Dorval, appelle à la délocalisation du palais de justice au bicentenaire. Vu la configuration de la zone et le danger qu'elle représente, il n'est plus judicieux que les avocats, les juges, les civils et tous les personnels administratifs du barreau, du tribunal de première instance, du palais de justice continuent à exposer leur vie dans cet enfer, voisin du village de Dieu.

« C'est notre vie qui est en danger. À chaque fois qu'on s'aventure au bicentenaire, cela constitue un risque énorme. Cette situation d'insécurité qui prévaut là-bas a trop duré. Il faut que les administrations soient délocalisées », a indiqué le professeur.

« L'État est chargé de la sécurité de la nation. Il doit aussi reconnaître le droit à la vie des citoyens.

Nous, en tant que bâtonnier, nous sommes là pour protéger les avocats et nous avons aussi un regard sur les juges et les personnels », rappelle le bâtonnier informant que la Cour d'appel ne fonctionne plus à cause de la détérioration de la situation.

Plus loin, l'avocat martèle que l'état prouve son incapacité à assurer la sécurité dans le pays, notamment, au bicentenaire. En attendant qu'il y reprenne le contrôle, il enjoint les dirigeants à délocaliser temporairement le palais de justice dont l'activité est paralysée.

Rappelons que récemment, les institutions longeant le bicentenaire monopolisaient l'actualité nationale par leur cri de détresse exigeant une délocalisation spontanée et sans délai. Fort de la situation d'insécurité qui y sévit, la primature a été temporairement délogée. Pour l'heure, c'est au tour du palais de justice pour lequel le bâtonnier recommande une délocalisation. Le premier ministre a dit être de retour pour montrer que l'État entend reprendre le contrôle de la situation, pourquoi à quelques jours après le bâtonnier lance-t-il cet appel ?

Le Quotidien News
d'Haïti

L'INFO AU QUOTIDIEN

VOTRE PUBLICITÉ ICI

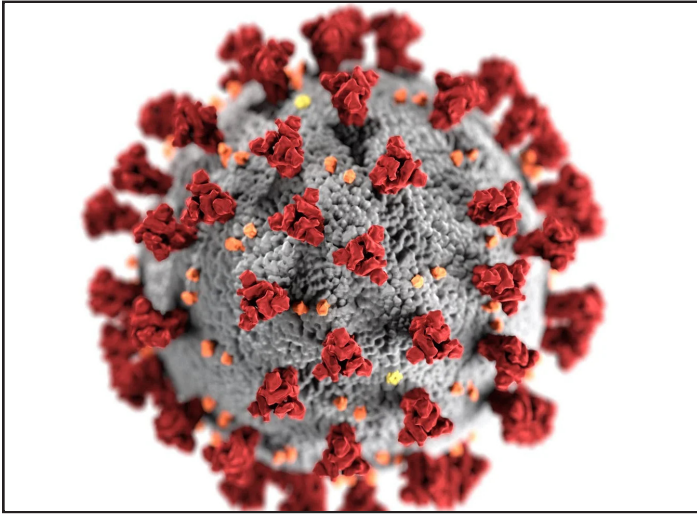
Nouvo jan pou jere lajan w

eskane pou voye oswa resevwa lajan ak QR kòd ou

Eskane foto sa a pou telechaje nouvo aplikasyon a

oswa sou telefòn ou ki w te *202#

Pandémie de coronavirus: au moins 344.964 morts dans le monde



La pandémie du nouveau coronavirus a fait au moins 344.964 morts dans le monde depuis son apparition en décembre en Chine, selon un bilan établi par l'AFP à partir de sources officielles lundi à 11h00 GMT.

Plus de 5.422.320 cas d'infection ont été officiellement diagnostiqués dans 196 pays et territoires depuis le début de l'épidémie. Ce nombre de cas diagnostiqués ne reflète toutefois qu'une fraction du nombre réel de contaminations, un grand nombre de pays ne testant que les cas nécessitant une prise en charge hospitalière. Parmi ces cas, au moins 2.110.500 sont aujourd'hui considérés comme guéris.

Les États-Unis, qui ont recensé leur premier décès lié au coronavirus début février, sont le pays le plus touché tant en nombre de morts que de cas, avec 97.722 décès pour 1.643.499 cas. Au moins 366.736 personnes ont été déclarées guéries.

Après les États-Unis, les pays les plus touchés sont le Royaume-Uni avec 36.793 morts pour 259.559 cas, l'Italie avec 32.785 morts (229.858 cas), l'Espagne avec 28.752 morts (235.772 cas), et la France avec 28.367 morts (182.584 cas).

La Chine (sans les territoires de Hong Kong et Macao), où l'épidémie a débuté fin décembre, a officiellement dénombré au total 82.985 cas (11 nouveaux entre dimanche et lundi), dont 4.634 décès (0 nouveau), et 78.268 guérisons.

L'Europe totalisait lundi à 11h00 GMT 174.064 décès pour 2.032.327 cas, les États-Unis et le Canada 104.181 décès (1.727.581 cas), l'Amérique latine et les Caraïbes 40.170 décès (743.245 cas), l'Asie 14.240 décès (454.133 cas), le Moyen-Orient 8.839 décès (345.415 cas), l'Afrique 3.340 décès (111.148 cas), et l'Océanie 130 décès (8.476 cas).

PREVANSYON KONT KOVID-19



LAVE MEN NOU
AK DLO AK SAVON



TOUJOU METE
MASK LE NOU SOTI



EVITE KONTAK
AK MOUN

Le gouvernement en place renforce les mesures de l'état d'urgence sanitaire



Dans un décret publié dans le journal officiel Le Moniteur #88 le jeudi 21 mai 2020, Le chef de l'état haïtien, Jovenel Moïse a fixé les règles générales de protection de la population pendant la crise du nouveau coronavirus. À travers ce décret, l'État compte prendre des sanctions relatives aux divers cas de violation de l'état d'urgence sanitaire.

En vue de renforcer les mesures de l'état d'urgence sanitaire, le pouvoir en place a pris un décret. Les dispositions visent à contraindre les citoyens à respecter les dispositions dans l'idée d'empêcher une

forte propagation de la pandémie de covid-19.

Décret :

Article 1er.- Le présent Décret fixe les règles générales de protection de la population en cas de pandémie / épidémie. Ces règles s'appliquent à partir de l'entrée en vigueur de l'Arrêté déclarant l'état d'urgence sanitaire jusqu'à son abrogation.

Article 2.- Afin de ralentir la propagation de la pandémie, les mesures d'hygiène et de distanciation sociale, dites « barrières », définies au niveau national, et toutes autres mesures nécessaires suivant la nature de la pandémie, adoptées par Arrêté pris en Conseil des Ministres, doivent être observées en tout lieu et en toute circonstance.

Article 3.- Tout conducteur de véhicule ou matériel de transport procède au nettoyage désinfectant du véhicule ou matériel de transport au moins une fois par jour. Le véhicule ou matériel de transport est en permanence aéré. La violation de ces dispositions par le conducteur est passible de trois mille (3,000.00) Gourdes d'amende, de cinq (5) jours d'emprisonnement ou de quinze (15) jours de travail d'intérêt général à déterminer par le Conseil Municipal.

Article 4.- Le conducteur de véhicule ou matériel de transport communique aux voyageurs les mesures d'hygiène et de distanciation sociale, dites « barrières », ou toutes autres mesures nécessaires suivant la nature de pandémie / épidémie, comportant notamment l'obligation pour les voyageurs de porter un masque de protection ou un équipement de protection individuelle protégeant au moins la bouche et le nez. Le conducteur s'assure du respect de ces mesures par les voyageurs. En cas de violation, il est passible de l'une des peines prévues au troisième alinéa de l'article 3.

Article 5.- Le conducteur est autorisé à refuser l'accès du véhicule ou du matériel de transport à toute personne qui refuse de porter un masque de protection ou un équipement de protection individuelle protégeant au moins la bouche et le nez ou qui ne se conforme pas aux autres mesures de lutte contre la pandémie / épidémie adoptées par Arrêté pris en Conseil des Ministres.

Article 6.- Tout rassemblement, réunion ou activité mettant en présence de manière simultanée plus de cinq (5) personnes, en milieu clos ou ouvert, est interdit sur le territoire de la République, sous peine de trois mille (3,000.00) Gourdes d'amende, de cinq (5)

jours d'emprisonnement ou de quinze jours de travail d'intérêt général à déterminer par le Conseil Municipal.

Article 7.- Eu égard à la situation sanitaire : 1) Les soins de conservation sont interdits sur le corps des défunts atteints ou probablement atteints du virus responsable de la pandémie / épidémie au moment de leur décès ; 2) Les défunts atteints ou probablement atteints du virus responsable de la pandémie / épidémie au moment de leur décès font l'objet d'une mise en bière immédiate. La pratique de la toilette mortuaire est interdite pour ces défunts, à l'exclusion des soins réalisés post-mortem par des professionnels de santé. Les soins et la toilette qui ne sont pas interdits par le présent article sont pratiqués dans des conditions sanitaires appropriées. La violation de ces dispositions est punie de trois mille (3,000.00) Gourdes d'amende, de cinq (5) jours d'emprisonnement ou de quinze (15) jours de travail d'intérêt général à déterminer par le Conseil Municipal.

Article 8.- Le port du masque de protection ou d'un équipement de protection individuelle, protégeant au moins la bouche et le nez ou de tout autre équipement de lutte contre la pandémie / épidémie, déterminé par Arrêté pris en Conseil des Ministres, est obligatoire pour toute personne se trouvant ou circulant sur la voie publique, sous peine de trois mille (3,000.00) gourdes d'amende, de cinq (5) jours d'emprisonnement ou de quinze (15) jours de travail d'intérêt général à déterminer par le Conseil Municipal. Cette obligation s'applique dans tous les centres et établissements commerciaux, les institutions publiques et privées et tous espaces ou zones recevant du public. Les dispositions du premier alinéa ne s'appliquent pas aux enfants de moins de cinq (5) ans, aux personnes ayant des difficultés respiratoires ou celles pouvant justifier d'autres situations de nécessité ou de force majeure. Le masque ne doit pas couvrir plus de 30% du nez. Il doit laisser visible les oreilles. Tout autre dispositif utilisé à des fins de protection sanitaire doit laisser visibles plus de 70% du nez, les yeux, les oreilles et le front. En aucun cas, une cagoule ne peut remplacer ou être substituée à un masque. Les responsables de ces centres et institutions, les gardiens de ces espaces et zones s'assurent du respect de ces dispositions sous peine de trois mille (3,000.00) gourdes d'amende, de cinq (5) jours d'emprisonnement ou de quinze (15) jours de travail d'intérêt général à déterminer par le Conseil Municipal. L'obligation du port du masque ou de l'équipement de protection individuelle, protégeant au moins la bouche et le nez, ne fait pas obstacle à ce qu'il soit demandé de le retirer pour la stricte nécessité du contrôle de l'identité du porteur.

Article 9.- Le couvre-feu est maintenu de 8 h du soir à 5 h du matin en cas de pandémie / épidémie, sous peine de trois mille (3,000.00) gourdes d'amende, de cinq (5) jours d'emprisonnement ou de quinze (15) jours de travail d'intérêt général à déterminer par le Conseil Municipal. Les heures de couvre-feu peuvent être modifiées par Arrêté pris en Conseil des Ministres suivant la nature et l'évolution de la pandémie / épidémie. Les dispositions du premier alinéa ne s'appliquent pas aux journalistes, aux agents de la force publique de service, aux personnels médicaux, pompiers, ambulanciers en service, ni aux autres catégories de professionnels ou personnes munis d'une autorisation délivrée dans les conditions prévues par Arrêté pris en Conseil des Ministres. Toute personne faisant usage de fausse carte d'identité professionnelle, pour se faire passer pour les professionnels prévus au troisième alinéa, est poursuivie et punie conformément au Code Pénal.

Article 10.- Les agents de la force publique, qui ne sont pas de service ou qui ne sont pas en uniforme, sont tenus de respecter le couvre-feu comme tout autre citoyen, sous peine de cinq mille (5.000) gourdes d'amende, de dix (10) jours d'emprisonnement ou de trente (30) jours de travail d'intérêt général à déterminer par le Conseil Municipal.

Article 11.- Tout agent de la force publique, qui contrôle l'identité d'une personne, doit porter son masque ou son équipement de protection individuelle protégeant au moins la bouche et le nez et respecter une distance d'au moins un (1) mètre de la personne qu'il contrôle ou toutes autres mesures de lutte contre la pandémie / épidémie adoptées par Arrêté pris en Conseil des Ministres, sous peine de cinq mille (5.000) gourdes d'amende, de dix (10) jours d'emprisonnement ou de trente (30) jours de travail d'intérêt général à déterminer par le Conseil Municipal.

Article 12.- Toute personne ayant été en contact étroit avec un malade, atteint du virus de la pandémie / épidémie, doit se mettre automatiquement en quarantaine ou aller se faire dépister dans un délai ne dépassant pas quarante-huit (48) heures ou tout laps de temps plus court prévu par le Ministère chargé de la Santé Publique, et respecter toutes autres mesures de lutte contre la pandémie / épidémie prévues par Arrête pris en Conseil des Ministres.

Article 13.- Toutes formes de stigmatisation et de discrimination sont interdites sous peine des sanctions prévues par la loi.

Article 14.- La prise de photo, de vidéo ou toute autre technique de capture d'image d'un malade, atteint du virus de la pandémie / épidémie, est interdite sans son autorisation, sous peine de dix mille (10.000) Gourdes d'amende, de quinze (15) jours d'emprisonnement ou de trente (30) jours de travail d'intérêt général à déterminer par le Conseil Municipal.

Article 15.- La publication de photo, de vidéo ou toute autre technique de capture d'image, sur les réseaux sociaux, de cadavres de personnes mortes de la pandémie / épidémie est interdite, sous peine de vingt mille (20.000) gourdes d'amende, de quinze (15) jours d'emprisonnement ou de trente (30) jours de travail d'intérêt général à déterminer par le Conseil Municipal.

Article 16.- La publication de résultats de test d'un patient est interdite sans son autorisation.

Article 17.- Tout déplacement d'une personne, atteinte de la pandémie / épidémie, est interdit sauf pour aller à l'hôpital ou sur autorisation accordée dans les conditions prévues par Arrêté pris en Conseil des Ministres.

Article 18.- Toute personne atteinte de la pandémie / épidémie, qui partage volontairement le virus avec une autre personne, encourt une amende de vingt-cinq (25.000) mille gourdes, sans préjudice des autres peines prévues par le Code Pénal.

Article 19.- Tout propos malsain ou toute forme de manque de respect manifesté à l'endroit des médecins, des infirmières, des auxiliaires ou tout autre membre du personnel soignant, est interdit dans les centres de traitement des personnes atteintes de la pandémie / épidémie.

Article 20.- L'usage d'armes à feu dans les locaux des centres de traitement de personnes, atteintes de la pandémie / épidémie, est interdit sauf autorisation du Chef de la Police.

Article 21.- Tout travailleur, présentant un symptôme s'apparentant à la pandémie / épidémie, doit cesser de travailler pour rentrer à la maison ou pour aller à l'hôpital. Il est rémunéré conformément à la Loi.

Article 22.- Avec l'autorisation du Ministre chargé des Collectivités Territoriales, les Maires peuvent, s'il y échet, prendre d'autres dispositions nécessaires, en termes de limitations de déplacements, de rassemblements publics, de mise en quarantaine, aux fins de protection de la santé publique dans leur commune.

Article 23.- Les peines prévues, par le présent Décret, sont prononcées par le Tribunal de Simple Police compétent toutes affaires cessantes, sans remise ni tour de rôle, sans préjudice des dommages et intérêts.

Article 24.- Aux fins d'application du Décret, les Conseils Municipaux communiquent aux Tribunaux de Simple Police la liste des travaux d'intérêt général de leur commune vingt-quatre heures après la publication du présent Décret dans le Journal Officiel « Le Moniteur ». Cette liste est mise à jour périodiquement dans les formes et conditions déterminées par Arrêté pris en Conseil des Ministres.

Article 25.- Les règles particulières et spéciales de protection de la population en cas de pandémie / épidémie, ainsi que les sanctions y relatives en cas de violation, sont déterminées par Arrêté pris en Conseil des Ministres.

Article 26.- L'état d'urgence sanitaire, déclaré par l'Arrêté du 19 mars 2020 et renouvelé par celui du 20 avril 2020, est renouvelé pour une période complémentaire de deux (2) mois à compter de la publication du présent Décret.

Article 27.- Le présent Décret abroge toutes Lois ou dispositions de Lois, tous Décrets-Lois ou dispositions de Décrets-Lois, tous Décrets ou dispositions de Décrets qui lui sont contraires et sera publié et exécuté à la diligence du Premier Ministre et de tous les Ministres, chacun en ce qui le concerne.

Donné au Palais National, à Port-au-Prince, le 20 mai 2020, An 217e de l'Indépendance .

Nouvo jan pou peye

pou yon tan limite
tout P2P GRATIS

Disponib sou App Store

Disponib sou Google play

oswa sou telefòn ou lè w fè *202#

MON
Cash
Digitel MOOBANK

La mendicité juvénile, un métier en Haïti



Si dans les années antérieures, l'exercice de la mendicité était une cause d'humiliation, de nos jours, ça prend forme d'un métier normal. Partout dans les rues, et même dans le transport en commun comme les bus, cette activité prend grande place.

Jerson François, connu sous le nom de « Ajan pwoblèm », est un jeune de vingt-trois ans qui professe ce métier dans les bus sortant de Portail Léogane pour destination de Gérald bataille. Couvert de sueur, mine fatiguée, il explique ouvertement le pourquoi de sa mendicité et son fonctionnement quotidien. « Je viens de Miragoane, j'ai laissé une famille dépourvue des besoins primaires, qui n'a que d'espoir sur ma venue à Port-au-Prince », a lâché le jeune garçon lors d'une entrevue accordée au journal Le Quotidien NEWS 3.0.

«Pratiquement sans rien, j'ai dû me débrouiller afin de me donner à manger. Chaque jour, j'utilise des méthodes différentes pouvant conscientiser mes compatriotes dans le but de leur soutirer quelques sous. D'où mon pseudo : « ajan pwoblèm » », poursuit Jerson François.

« Lavi a difisil epi l konplike » est la principale raison et est devenue un slogan pour Jacob dit

« Ti Jak », pratiquant ce métier au carrefour de l'aéroport. Bienveillant et prêt à l'attaque, Ti Jak ne zappe aucun passager sur son chemin. Âgé de 24, père de deux enfants, il se dit dans l'obligation de trouver un moyen afin d'assurer leurs occupations. « Je n'ai rien trouvé comme boulot, mais j'ai beau cherché. Comme je dois assurer mon rôle de père, je n'ai d'autres choix que de faire la mendicité », raconte-t-il.

» Ti Jak" se donne du courage, car, il sait qu'un jour, ses deux filles occuperont de grandes places au sein de la société.

Mise à part ces méthodes, il y a beaucoup d'autres façons pour mendier. Certains le font par circonstances, d'autres, pour se faire plaisir.

Éparpiller dans les rues, ils sont nombreux devant les grands restaurants, les hôtels, sur les places publiques et un peu partout devant les bureaux de l'État pour mendier.

Pas de panique lorsque l'on sait le plus grand mendiant c'est l'Etat lui-même. Donc, chacun se débrouille pour gagner sa vie.

sherlandemichelle00@gmail.com

Lancement Officiel d'un portail de signalement en ligne pour promouvoir la sécurité des enfants haïtiens

Le Quotidien News

Rapha International, associé à l'Internet Watch Foundation et au gouvernement haïtien via le Comité national contre la traite des personnes (CNLTP) et la Brigade pour la protection des mineurs (BPM) ont procédé (quand ?) au lancement officiel du premier portail, un dispositif de signalement d'images en ligne d'abus sexuels sur des enfants en Haïti.

La diffusion des images d'abus pédosexuels en ligne relève d'un problème mondial complexe mettant en péril la vie privée et l'avenir des enfants. La suppression et la prévention de ces images d'abus pédosexuels est une tâche multilatérale qui nécessite un partenariat mondial.

A travers ce partenariat multisectoriel, Rapha International s'est également associé aux plus grands fournisseurs dans l'industrie technologique, la société civile des États-Unis, du Royaume-Uni et d'Haïti pour s'attaquer à ce problème.

Ce nouveau dispositif de signalement d'images en ligne d'abus sexuels sur des enfants en Haïti fournit une nouvelle « arme » dans la lutte contre les abus sexuels sur les enfants et pour promouvoir la sécurité des enfants vulnérables. « Aujourd'hui est un jour à célébrer puisque nous annonçons le lancement d'un portail de signalement en ligne, où les citoyens haïtiens peuvent signaler les abus et l'exploitation de toutes sortes des enfants », selon ce qu'a rapporté Stephanie Freed, la PDG de Rapha


Ce nouveau portail de signalement, accessible sur le <https://report.iwf.org.uk/ht> est aussi hébergé par Rapha International via <https://rapha.org/report>. Il aidera les citoyens d'Haïti à signaler les contenus relatifs aux abus sexuels sur les enfants

quand ils tombent dessus en ligne. Une fois signalé, le matériel sera évalué par les analystes de l'IWF au Royaume-Uni, et ce matériel contient des images ou des vidéos d'abus pédosexuels, il sera retiré.

« Lutter contre les abus sexuels sur les enfants en ligne est et sera un acte humanitaire » a déclaré André Ibreus, directeur adjoint du travail / ministère des affaires sociales et du travail, et président du Comité national contre l'exploitation des personnes (CNLTP).

Pour Le Docteur (PHD) Robin Blair, directeur international des Programmes de Prise en Charge de Rapha International contre la traite et l'exploitation sexuelle, la protection des enfants est une priorité absolue. « Cette nouvelle arme est exactement ce dont nous avons besoin pour compléter notre arsenal alors que nous nous efforçons de protéger les enfants contre une nouvelle re-victimisation, tant dans leur communauté qu'en ligne », a-t-elle souligné.

En collaboration avec le Comité national contre la traite des personnes (CNLTP) et la Brigade pour la protection des mineurs (BPM), Rapha s'est engagé à faire progresser le portail de l'IWF Haïti et le fera par le biais d'une campagne « EYEREPORTE ». Cette campagne vise à promouvoir cet instrument auprès des citoyens haïtiens afin qu'ils en prennent conscience et s'engagent dans la lutte contre l'exploitation sexuelle des enfants en ligne.



Carl Daniel Jean Louis
GRAPHIC DESIGNER

Ai Ps Id

APPELEZ MAINTENANT +(509) 4 811 93 34

Haïti face au taux de change



La monnaie Haïtienne, la gourde, depuis un certain temps perd de sa valeur. Que ce soit face à celle du voisin terrien (le peso dominicain), que ce soit face à celle de l'oncle Sam (le dollar américain), l'observation ne change pas, la gourde subit une dépréciation... compte tenu des pendants internationaux ou encore considérant le choix mondial, le cas du dollar attire beaucoup plus notre attention car c'est avec elle que l'on paie.

Qui aime le dollar doit le suivre !

C'est en ce sens que des questions commencèrent à surgir de partout : Pourquoi cette hausse inattendue des devises ? Pourquoi la monnaie des USA crase la gourde ? Quelles en seront les conséquences.

Depuis la fin des accords de Bretton Woods en 1971, le système de taux de change flottant a été la norme pour la plupart des économies et les fluctuations monétaires sont une conséquence naturelle de ce régime. Le taux de change d'une

devise par rapport à l'autre est influencé par de nombreux facteurs fondamentaux et techniques. Celles-ci comprennent l'offre et la demande relatives des deux devises, la performance économique, les perspectives d'inflation, les différentiels de taux d'intérêt, les flux de capitaux, etc. Ces facteurs étant généralement en perpétuel mouvement, les valeurs monétaires fluctuent d'un moment à l'autre.

Pouvait-on s'attendre à un dollar à 100 gourdes en 2019 ?

C'était l'épineuse question de l'actualité économique à laquelle le gouverneur de la Banque de la République d'Haïti (BRH), Jean Baden Dubois, devait répondre à la traditionnelle entrevue Leslie Delatour le 2 janvier 2019 au micro de Kesner Roro Pharel sur Radio Métropole.

Le Gouverneur n'y a pas répondu catégoriquement et il en a plutôt profité pour insister sur «l'importance de la stabilité sociopolitique sur l'efficacité de la politique monétaire visant la

stabilité des prix et du taux de change.» En période de stabilité politique, la politique monétaire est extrêmement efficace, a-t-il confié. L'analyse du taux de change entre mars 2017 et décembre 2018 semble lui donner raison.

En effet, en mars 2017, le taux de change de fin de période s'élevait à 69.35 gourdes pour un dollar américain. C'était moins de deux mois après l'entrée en fonction du président Jovenel Moïse le 7 février 2017. Le marché était très optimiste à l'arrivée du nouveau chef de l'État qui se disait pro-business. On misait déjà sur une stabilité politique retrouvée avec la prestation de serment du président élu. À partir de mars 2017, le taux de change se mettait à diminuer de façon assez significative. À la fin du mois d'avril, le taux de change de fin de période était établi à 67.6 gourdes avant d'atteindre 62.2 gourdes à la fin du mois de mai 2017, soit une diminution de 10.31%. La gourde avait alors connu une appréciation significative de plus de 10 % en moins de deux mois. Elle a ensuite enregistré une certaine stabilité à ce niveau, jusqu'au mois de septembre 2017. Cette période montre effectivement que la politique monétaire, comme l'a affirmé le Gouverneur, peut bien être efficace.

«Donnez-moi un climat politique stable, je ramènerai le taux de change à un niveau plus faible !», promet-il en substance. Sur le plan de la stabilité politique, le premier semestre de l'année fiscale 2017-2018 a été relativement calme, mais cela n'a pas été le cas du second. On a connu de grandes manifestations de rue exigeant la reddition des comptes dans le cadre du fonds PetroCaribe et le départ du président Jovenel Moïse. Des zones avec des poches d'insécurité devenant inaccessibles se sont multipliées à travers la capitale et dans d'autres endroits sur le territoire national. Un tel climat n'est propice ni aux affaires ni au bon fonctionnement des simples citoyens. En conséquence, la gourde a considérablement déprécié. Si cette tendance se maintient en 2019, le dollar américain prendra la direction de 100 gourdes.

Faut s'attaquer aux causes structurelles de la dépréciation de la gourde !

Le Gouverneur Dubois avoue que la BRH ne peut pas combattre à elle seule la dépréciation de la gourde. Il faudra la contribution des autres

autorités, particulièrement les responsables de la politique fiscale. La dépréciation observée, rappelle-t-il, est le résultat d'un déséquilibre vieux de plus de 30 ans. Un ensemble de choix politiques et économiques a conduit à cette désarticulation structurelle de l'économie durant les 30 dernières années. Parmi ces choix, le gouverneur mentionne celui de libéraliser le marché local sans protéger les producteurs nationaux ainsi que celui de satisfaire la consommation locale à partir des importations et non la production nationale. Cette désarticulation a conduit à une nouvelle structure de l'économie où le commerce représente 28 % du produit intérieur brut en 2018 au détriment de l'agriculture qui ne conserve que 20 % du PIB. Pourtant, le commerce ne dispose pas d'une forte valeur ajoutée, précise M. Dubois. Le secteur Bâtiments et travaux publics (BTP) qui représente 10 % du PIB est parfois dominé par des compagnies étrangères. Au fil du temps, la balance des paiements devient structurellement déficitaire. En 2018, le pays a importé pour environ 5.6 milliards de dollars américains alors qu'il a exporté pour à peine 1.6 milliard de dollars. Cette importation de 5.6 milliards, confie le Gouverneur, finance la création d'emplois dans d'autres pays et non en Haïti, elle génère de la croissance économique ailleurs. La République voisine est un des principaux pays bénéficiaires.

Voyons quelques impacts !

L'impact des investissements direct à l'étranger

Sur l'investissement direct étranger, le Gouverneur a émis une réserve : les investisseurs étrangers ont tendance à retourner tout le profit engrangé à leurs pays d'origine en dollars américains. Cette tendance crée une pression constante sur le taux de change. Les compagnies de télécommunications en sont des exemples éloquentes. À noter également que l'instabilité politique nuit à l'affluence des touristes et des investisseurs locaux et étrangers en Haïti.

Dans un tel contexte, on ne peut continuer à envisager des solutions cosmétiques, a tranché le Gouverneur. Il faut des mesures conjoncturelles mais aussi structurelles qui s'attaquent aux causes réelles du problème. Le gouverneur Dubois confirme l'intervention de la BRH dans ces deux domaines à travers les interventions sur le marché des changes et d'autres mesures en droite ligne avec son agenda monétaire pour

la croissance économique. Mais à côté de cet agenda, il faudrait aussi, conseille-t-il, un agenda fiscal pour la croissance économique.

L'impact de la hausse consommation de l'essence.

Jean Baden Dubois a fait ressortir l'impact de la hausse de la consommation de l'essence sur le taux de change. À la fin de l'année 2018, celle-ci était passée de 16 000 gallons à 22 000 gallons par jour, soit une hausse de 38 %. Comme explication à cette augmentation, le Gouverneur privilégie la thèse d'un approvisionnement de la République Dominicaine sur le marché local, comme si l'État Haïtien subventionnait la consommation d'essence en République Dominicaine. Il faudrait également considérer le gaspillage dû aux embouteillages monstrés constatés dans les grands centres urbains sans négliger le nombre considérable de motocyclettes qui circulent au pays.

Le poids de l'essence et des banques commerciales.

La consommation de l'essence en Haïti s'élève à 100 millions de dollars américains par mois, soit 1.2 milliards de dollars américains par an. Elle représente un poids considérable sur l'évolution du taux de change.

Par le passé, les Organisations internationales et les Organisations non gouvernementales (ONG) jouaient aussi un rôle sur le marché des changes en y vendant des devises aux enchères. La BRH avait dû intervenir pour interdire ces ventes aux enchères qui tiraient, selon elle, le taux de change vers le haut. Aujourd'hui, ces organisations doivent vendre leurs devises aux banques commerciales, confirme le Gouverneur qui a été invité à opiner sur le rôle des banques commerciales les plus importantes sur l'augmentation du taux de change. Le marché formel des changes mobilise environ 40 millions de dollars américains par semaine pour un total de 160 millions de dollars américains par mois.

Un total de huit banques commerciales partage ce marché oligopolistique. Les trois principales en captent environ 80 % et en sont les leaders. Ils bénéficient en conséquence d'un énorme pouvoir de marché. Même si le Gouverneur pense qu'elles ne peuvent pas spéculer sur le taux de change à cause de la supervision effectuée

par la BRH, elles peuvent utiliser leur pouvoir de marché pour l'influencer.

Nous sommes en 2019 et à la lumière de la dépréciation rapide de la gourde, la Banque de la République d'Haïti (BRH) a cherché à mettre en œuvre et à appliquer des mesures réglementaires visant à décourager les spéculations sur le marché des changes, qui exercent une pression à la baisse sur la valeur de la monnaie locale.

1) Sur la base de la position cambiste des banques, les fonds que BRH obtiendra des banques seront remis sur le marché le lendemain par l'intermédiaire des banques dont le spread est le plus faible afin de permettre un meilleur contrôle des achats des institutions financières.

2) La BRH prend également des mesures visant à réduire les pratiques abusives des agents des transferts de fonds et le marché noir en les obligeant à respecter le taux de change de la banque affiliée ainsi qu'à la divulgation et à la comptabilisation des taux de change.

3) Elle adopte également des politiques monétaires directes. Certaines de ces mesures comprennent des hausses de taux d'intérêt.

Le taux d'intérêt sur les obligations à 91 jours sera porté à 22%, les obligations à 28 jours à 14% et les obligations à 7 jours à 10%. Bien que cette mesure augmente le prix de la monnaie et affectera les crédits, la Banque Centrale a promis de maintenir son programme en faveur de la croissance en soutenant les entreprises opérant dans des secteurs de production tels que l'agriculture, le tourisme, l'immobilier et les exportations.

4) Et, dans le cadre de mesures visant à améliorer l'offre de devises sur le marché des changes, la Banque Centrale Haïtienne a annoncé aux banques, aux agents de change et au grand public la vente de 150 millions de dollars américains d'ici la fin de l'exercice.

Depuis janvier 2020, la monnaie haïtienne a perdu près de 3.5% de sa valeur par rapport au dollar américain qui est actuellement échangé contre environ 97,50 gourdes sur le marché local. À ce jour, BRH est intervenue sur les marchés des devises pour un montant de 15 millions de

dollars, une intervention minimale, par rapport à la même période de l'année dernière où la gourde perdait environ 0,15 centime par jour contre un dollar. BRH parvient à briser ce rythme avec des interventions sur le marché de plus de 27 millions de dollars nets, et dès la première semaine de mars, la gourde avait perdu 6% par rapport au dollar. Ce qui fait qu'actuellement l'on a besoin de plus de 100 gourdes pour un dollar américain.

Plus la gourde perd de sa valeur dans une économie aussi dollarisée et aussi dépendante des importations que la nôtre, plus la population perd de son pouvoir d'achat et peut ne pas pouvoir se procurer les mêmes biens et services avec le même salaire.

Quelques propositions !

Faut savoir avant tout que la chute de la gourde ne date pas d'hier et si elle persiste, c'est parce que le vrai problème n'a pas encore été adressé.

1) Reprenons les propositions du Dr Eddy Labossiere à savoir qu'il faut changer notre système de change flottant qui, selon lui est un système de « change flottant pur » qui favorise la confrontation entre l'offre et la demande afin de déterminer le cours de la gourde par rapport au dollar américain. L'Économiste avance et dit que ce régime fonctionne mal en Haïti, et ceci pour plusieurs raisons dont :

- a) des distorsions et faillite du marché,
- b) abus de position dominantes,
- c) aléa moral,
- d) asymétrie des d'informations, ect.

Sur ce, « le système de change flottant pur » qui est mal pratiqué sur notre territoire doit être remplacé par un « système de change Administré » sous la commande de la Banque Centrale et sans interférence des Banque privées.

Elle donne une fourchette pour la variation du taux de change de la gourde par rapport au dollar américain qu'elle estime souhaitable et compatible avec sa politique monétaire.

2) Il est important que nous suivions l'évolution

de ce qui se cache derrière le taux de change.
3) Il faut surveiller et entretenir les niveaux d'importations et d'exportations, mais surtout la balance des paiements, car plus nous importons, plus nous avons besoin de devises étrangères, plus nous en demandons et comme pour tout autre produit quand il y a une forte demande, le prix augmente. La devise étrangère s'apprécie et notre monnaie est dépréciée.

Sauvons notre monnaie (la Gourde Haïtienne), qui est une composante de notre souveraineté !

Don Waty BATHELMY

Économiste, Blogueur.

donwatybathelmy@gmail.com

Références

Thomas Lalime

thomaslalime@yahoo.fr

Roudy Bernadin

Economiste

VOTRE PUBLICITÉ ICI



Le Quotidien News
d'Haïti

POINT DE VUE

RUBRIQUE CONSACRÉE AUX JEUNES UNIVERSITAIRES

Nous vivons des temps troubles. L'annonce officielle de l'arrivée de la pandémie de COVID-19 en Haïti, le jeudi 19 mars 2020, a marqué une nouvelle étape dans une longue période d'insécurité prononcée. Plusieurs seront d'accord pour faire remonter ladite période aux lugubres massacres de La Saline survenus entre le 13 et le 17 novembre 2018. Ces massacres se sont produits dans le cours même d'une escalade des tensions populaires autour de la mauvaise gestion des fonds Petro Caribe. Ce mouvement social dénonçant la corruption est parfois réduit à tort au PetroCaribeChallenge qui a démarré le 14 août 2018, un mois après les « émeutes » des 6 et 7 juillet 2018 (elles-mêmes une réaction à une hausse brutale du prix de l'essence décidée par le gouvernement d'alors). Ainsi, selon nous, c'est vraiment au mois de novembre, avec les massacres de La Saline, qu'un cap décisif a été dépassé, qu'une ligne rouge a été franchie. Depuis, c'est dans un contexte marqué par l'influence croissante des gangs armés que se sont succédé les épisodes de peyi lòk 1 en février 2019 et peyi lòk 2 de septembre à novembre 2019. Les peyi lòk furent entrecoupés du stress des kidnapping, dont la recrudescence en Haïti remonte aux premiers signalements de fin février 2019 (suivis plus tard, par les déclarations à peine embarrassées d'un ex-sénateur, Gracia Delva, sur sa présumée implication dans ces crimes).

Au moment d'écrire ces lignes, le phénomène des kidnapping continue d'inquiéter, l'avènement de l'épidémie ne semble rien y changer. Tel est donc le contexte très lourd dans lequel arrive la COVID-19 en Haïti. Pourtant, à l'heure où l'accablante charge mentale quotidienne des haïtiens se redirige vers le nouveau coronavirus qui menace leur sécurité sanitaire, une discussion plus large sur la sécurité en Haïti fait encore défaut. Si l'insécurité en Haïti fait souvent la une des médias et alimente moult analyses, un réel débat sur ce que serait ou ce que devrait être une vision haïtienne de la sécurité, autrement que par la négation, est encore absente. Que serait une vie sécuritaire en Haïti? La résorption tant souhaitée de l'épidémie marquera-t-elle pour autant un retour à la sécurité? Même en l'absence de kidnapping, de groupes armés qui sévissent dans les villes et les banlieues, atteindra-t-on la sécurité? Est-il possible de libérer la sécurité en Haïti des définitions en négatif habituelles en vue d'en adopter une vision claire? En quoi cette discussion est-elle nécessaire dans le contexte urgent de la COVID-19? Nous allons montrer ici que la vision de la sécurité en Haïti reste traditionnelle, inadaptée et incohérente. Nous estimons qu'un virage par la sécurité humaine comme approche est souhaitable et peut faciliter une meilleure gestion de la crise sanitaire actuelle.

La sécurité en Haïti: une vision dépassée

La question de la sécurité en Haïti semble reposer depuis au moins 1987 sur le paradigme dit de la sécurité nationale. Cette vieille approche met en avant le rôle de l'État dans la protection à la fois contre les menaces intérieures et extérieures. L'accent est en général mis sur la paix, la défense, la protection des frontières, la lutte contre la criminalité. Chez nous, la rhétorique de la sécurité nationale repose sur une conception nostalgique de notre grandeur passée et se nourrit sans cesse de ce passé exalté. On le voit chaque fois que le débat sur la nécessité ou l'urgence de forces armées est relancé. Que ce soit dans le livre blanc sur la sécurité publié en 2015 sous l'administration Martelly-Paul ou le Plan Stratégique de Développement d'Haïti (PSDH) de 2012, à travers son quatrième « Grand chantier », la sécurité est pensée seulement comme protection du territoire et lutte contre la violence et la criminalité. La reviviscence du Ministère de la Défense en 2011, la réhabilitation controversée des Forces Armées d'Haïti (FADH) ou même l'éternelle rhétorique de la modernisation et de la professionnalisation de la Police Nationale d'Haïti (créée en 1995 sur les cendres de l'armée) participent de la même vision limitative de la sécurité.

La vision actuelle de la sécurité en Haïti pose en effet plusieurs problèmes: elle est floue, superficielle et inadaptée aux défis à relever. Floue, parce qu'elle n'a pas les moyens de ses objectifs. On parle bien d'un pays où, en pleine crise de COVID-19, 22% des sections communales n'ont toujours pas accès à un centre de santé et où les grèves dans les hôpitaux publics continuent et s'étirent de façon inquiétante. Superficielle, car elle n'aborde pas les causes profondes des problèmes qu'elle entend résoudre. Et c'est sans doute là le point le plus important. La sécurité est multidimensionnelle. Hurbon Laënnec, un sociologue et écrivain haïtien estimait que la violence qui sévit en Haïti « a un caractère naturel étant donné que la pauvreté, la misère et l'absence d'un système éducatif sont les marques principales de la société ». Hurbon avance que la population a même intériorisé la violence comme presque son mode d'être ou comme partie de son identité. Sans forcément partager le pessimisme de cette analyse, nous reconnaissons que le commentaire de Monsieur Hurbon a le

mérite de mettre en relation un ensemble de facteurs qui entretiennent cette violence en Haïti. Enfin, la vision actuelle de la sécurité en Haïti est inadaptée à la réalité haïtienne car peu originale et sans effort réel de prendre en compte la façon dont les problèmes adressés sont interconnectés. Il est difficile de parler de sécurité quand presque tous les voyants sont au rouge en matière d'alimentation, de santé ou d'économie, pour ne citer que ces éléments.

Il est donc permis de dire qu'on ne dispose pour l'instant d'aucune vraie vision de la sécurité en Haïti autre qu'une pâle copie de la traditionnelle rhétorique de la sécurité nationale, alors même que depuis les années 90, les Nations Unies invitent à un déplacement vers une vision plus large. Avant d'en arriver aux limites théoriques et d'envisager les options de rechange, il est possible d'identifier déjà plusieurs faiblesses de l'approche de sécurité nationale mises au jour par notre gestion actuelle de la COVID-19.

La maladie à coronavirus (COVID-19) apparue en décembre 2019 et causée par le virus SARS-CoV-2 a très vite été reconnue comme pandémie le mercredi 11 mars 2020 par l'organisation mondiale de la santé (OMS). Une pandémie, au sens de l'OMS, est une nouvelle maladie qui se propage mondialement. Les plus récentes pandémies qui l'ont précédée sont la grippe espagnole de 1918, la grippe asiatique de 1957, la grippe de Hong Kong de 1968, le VIH-sida (reconnu comme pandémie dès les années 80) et la grippe A (H1N1) de 2009. En l'espace de quelques mois, la COVID-19 a contraint les États de nombreux pays à adopter des mesures aussi drastiques que le confinement partiel ou général, la mise en veille de l'économie, la fermeture des frontières afin de limiter la propagation de la maladie et d'éviter un engorgement de leur réseau de santé. L'expression à l'ordre du jour est la sécurité sanitaire. Cependant, dans beaucoup de pays, les compétences sollicitées dépassent celles des professionnels de la santé et impliquent une mise à contribution des forces de police, voire même des forces armées pour veiller à l'application des mesures adoptées et à la fourniture de services publics. Dans les pays économiquement avancés, la question de la sécurité économique des nombreux travailleurs désormais au chômage est aussi apparue comme une question pressante. En réalité, la COVID-19

est l'illustration même d'une situation où le concept de sécurité s'invite dans des sphères plurielles qui ne lui sont pas traditionnellement ou intuitivement associées. Sa gestion nécessite non seulement une vision de la sécurité qui embrasse toutes ces sphères mais aussi un cadre conceptuel qui rend possible la synergie et la fertilisation croisée des efforts pour garantir la sécurité dans chacune de ces sphères.

Il va sans dire que la vision nationale de la sécurité, simpliste et compartimentale, ne pouvait que nuire à une bonne préparation et une réponse suffisamment adaptée à la crise sanitaire actuelle. Le Plan de préparation et de réponse du MSPP au Coronavirus, publié le mardi 10 mars 2020 par le Ministère de la Santé Publique et de la Population d'Haïti (MSPP), malgré l'effort de planification louable consenti (qui justifie d'ailleurs notre volonté d'en offrir seulement une critique constructive), respire les limites liées à un défaut de vision suffisamment large de la sécurité en Haïti. Ce document de 57 pages a le mérite d'anticiper, pour chaque phase d'évolution de l'épidémie, un ensemble précis d'activités et de stratégies d'intervention pour lequel un budget est proposé. Toutefois, le document souffre d'un manque criard de prise en compte de la réalité socio-économique du pays et d'un véritable dialogue intersectoriel. Certes, un rôle actif de quelques autres ministères est prévu. Cependant, ce rôle n'est pas vraiment défini et les mécanismes d'« articulation intra et intersectorielle » restent flous. C'est pourtant ce qui pourrait constituer le nœud de l'affaire, après la question des équipements et du personnel de santé. Une bonne partie de la lutte contre la COVID-19 reposera sur le comportement des citoyens et des citoyennes. Et ce comportement lui-même est le lieu de croisement d'un ensemble de contraintes, de conditions et de structures préexistant à l'intrusion de la COVID-19 en Haïti et justifiant la mobilisation de tous les ministères et de tous les secteurs de la vie nationale.

Autre constat: les autres ministères n'ont publié aucun plan sectoriel de préparation et de cogestion de la crise sous le leadership du MSPP. De plus lors de l'annonce officielle des premiers cas d'infection au coronavirus, le Président s'est contenté d'inviter la population à limiter ses déplacements sans annoncer les dispositions concrètes prises par les différents

ministères pour compenser et accompagner la population au-delà de la question sanitaire (besoins alimentaires, perte de revenus, etc.). Plus tard, dans le même contexte de caducité du parlement qui prévaut depuis le 13 janvier 2020, un arrêté du 19 mars déclarant l'état d'urgence sanitaire a été publié. Cet arrêté échoue à donner au gouvernement les moyens de sa politique (notamment, aucune sanction n'est prévue, aucune incitation ou soutien en vue) et confirme l'absence d'une approche d'ensemble des enjeux de la distanciation sociale et du confinement volontaire dans une économie déjà à genou et une culture basée sur la proximité sociale.

Ce qui est rendu évident, c'est bien l'absence d'une vision panoramique de la sécurité qui dépasse l'urgence sanitaire du moment et les préoccupations limitatives englobées dans le paradigme de sécurité nationale en gestation en Haïti. La conséquence est un échec cuisant des mesures de distanciation sociale en Haïti alors qu'à ce jour au moins 21 cas de malades de la COVID-19 ont déjà été confirmés. Le transport en commun, dont la promiscuité n'est plus à démontrer, va bon train. Le gouvernement haïtien avait pourtant eu amplement le temps de préparer une réponse multisectorielle adaptée qui prenne en compte les interconnexions entre la sécurité sanitaire et d'autres dimensions de la sécurité (comme la sécurité alimentaire ou la sécurité économique). Malheureusement, encore aujourd'hui, une telle réponse brille par son absence.

L'approche de la sécurité que nous défendons ici était difficile à envisager pour cadre pour affronter la crise actuelle parce que le référentiel de sécurité publique dominant en Haïti ne l'autorisait pas. Ce référentiel reste encore captif d'un certain nationalisme qui veut nous faire retrouver notre gloire d'antan, idéalisée, afin de lutter contre des ennemis invisibles. Quitte à lutter contre de tels ennemis, mieux vaut s'armer du cadre conceptuel qui maximise nos chances de réussir. Il nous faut donc rechercher un paradigme de sécurité pertinent pour le contexte haïtien en général et la lutte contre la COVID-19 en particulier. L'approche par la sécurité humaine est ce que nous suggérons.

Recadrer les discussions autour de la sécurité en Haïti à l'heure de la COVID-19: les promesses

d'une démarche de sécurité humaine

Au début des années 90, la fin de la guerre froide, la montée de la mondialisation et du discours axé sur les droits humains ont fait le lit à une transition de la sécurité nationale (ou sécurité traditionnelle) à la sécurité humaine. Cette transition fut initialement portée par le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), qui a popularisé le concept de sécurité humaine comme paradigme en 1994 dans son rapport annuel sur le développement humain. Cette nouvelle approche a permis d'inclure dans la sécurité la protection de la personne contre d'autres types de menaces. Pour citer le rapport du PNUD, on « peut lui reconnaître deux aspects principaux : d'une part, la protection contre les menaces chroniques, telles que la famine, la maladie et la répression et, d'autre part, la protection contre tout événement brutal susceptible de perturber la vie quotidienne ou de porter préjudice à son organisation dans les foyers, sur le lieu de travail ou au sein de la communauté. Ce type de menace existe indépendamment du niveau de revenu et de développement d'un pays. » Les pandémies sont un exemple de situation où la menace provient de la nature et frappe les pays indépendamment de leur position sur l'échiquier mondial.

La sécurité humaine englobe finalement, selon le PNUD, la sécurité économique, la sécurité alimentaire, la sécurité sanitaire, la sécurité de l'environnement, la sécurité personnelle, la sécurité de la communauté et la sécurité politique. Dès le début, le PNUD insistait sur le caractère interdépendant des dimensions de la sécurité humaine. Le passage à cette approche exige, selon le PNUD, de renoncer à mettre l'accent uniquement sur la sécurité territoriale et de « passer d'une sécurité assurée par les armes à une sécurité garantie par le développement humain durable ». La sécurité humaine est un concept qui a été utilisé de façon éclairante pour approcher question de la sécurité en contexte de pauvreté, d'épidémies (sida, tuberculose, paludisme, etc.) et de conflits armés qui minent beaucoup de pays en développement.

La sécurité humaine permet aussi d'être mieux outillé (là où la sécurité nationale échoue à le faire) à affronter ce que Kaldor et Marcoux appellent les

« nouvelles guerres », dans leur article de 2006, *La sécurité humaine: un concept pertinent?*. Ces « nouvelles guerres » renvoient à ces conflits contemporains qui combinent guerres et violations des droits humains, ces violations n'étant plus des « dommages collatéraux » mais la méthode centrale du conflit violent. Dans ce nouveau type de conflit, « les parties préfèrent éviter le combat et contrôler les territoires par la terreur et l'usage délibéré de la violence contre les civils »; les acteurs en présence sont ici « des réseaux d'acteurs étatiques et non étatiques, des unités dissidentes des forces de sécurité, des groupes paramilitaires, des chefs de guerre, des gangs, des mercenaires, etc. ».

Une autre façon très intéressante d'introduire le concept de sécurité humaine est par la mise en relation d'une vie à l'abri du besoin (« freedom from want ») avec une vie à l'abri de la peur (« freedom from fear »). À l'origine, les sources d'insécurité étaient situées, dans l'approche du PNUD, à la fois dans l'impossibilité de satisfaire ses besoins (en raison par exemple de la pauvreté) et dans la peur (principalement liée à la violence).

Malgré la transition prônée par le PNUD et la mise en pratique de cette innovation dans d'autres pays, Haïti est restée toujours dans une approche traditionnelle de la sécurité. Pourtant les nombreux problèmes auxquels le pays fait face sur tous les fronts donnent à penser que l'approche par la sécurité humaine est mieux adaptée car elle permet de penser ces interactions complexes entre les sphères de la vie nationale, notamment en contexte d'épidémie.

Ainsi, sur le plan économique, suivant une étude de la Banque mondiale publiée en 2019 : plus de 6 millions d'Haïtiens vivent sous le seuil de pauvreté avec moins de 2,41 \$ par jour, et plus de 2,5 millions sous le seuil de la pauvreté extrême (1,23 \$ par jour). Le respect des consignes officielles pour lutter contre la COVID-19 se révèle particulièrement problématique pour les ménages à faibles revenus, qui sont dans la difficulté d'engager les dépenses quotidiennes pour leur survie. Les conséquences en matière d'insécurité alimentaire (qui contribue à son tour à l'insécurité économique dans une sorte de cercle vicieux) sont immédiates: en novembre 2019, le porte-parole du Programme alimentaire

mondial rappelait que plus d'un haïtien sur trois était en insécurité alimentaire et avait besoin d'une aide alimentaire urgente. Cette insécurité économique n'est pas sans lien non plus avec la sécurité sanitaire. Selon la Banque Mondiale, 63% des ménages du quintile de richesse le plus faible sont dans l'incapacité de consulter un professionnel de santé, faute de moyens. En même temps, le climat de violence et d'insécurité physique qui règne depuis quelques temps en Haïti limite les possibilités d'acheminer l'aide humanitaire. On voit donc clairement qu'une insécurité en alimente une autre et ignorer ces interactions conduit à une vision tronquée de la réalité.

Nous terminons cette analyse en proposant certaines pistes ou leviers d'actions qu'une approche de sécurité humaine peut fournir pour affronter la crise actuelle et celles d'après. Quels problèmes cette approche (sans être une panacée) peut dès maintenant contribuer de résoudre et avec quels outils?

Selon Kaldor et Marcoux, la sécurité humaine repose sur un certain nombre de principes : la primauté des droits humains, une autorité politique légitime, le multilatéralisme, une approche participative et, enfin, une logique régionale. Illustrons ces principes en les appliquant, de façon pratique, à l'analyse du contexte actuel en Haïti.

La prise en compte de la préséance des droits humains en tout temps (même en temps de guerre) invite à ne pas négliger certaines violations des droits de la personne même pendant la crise sanitaire actuelle. Il y a certes des priorités en ce moment, cela n'autorise pas pour autant un laisser-aller dans le respect des droits de la personne. Notamment, le gouvernement devrait envoyer un message clair sur la non-tolérance de toute atteinte à l'intégrité physique des concitoyens et concitoyennes tout en lançant un appel à la solidarité (à distance, dans la mesure du possible). Plusieurs incidents, alimentés par la peur, ont été rapportés où des citoyens ont tenté d'agresser des lieux ou des personnes pour empêcher la propagation du virus. Une autre considération amenée par la prise en compte des droits humains est la lutte contre toute discrimination ou abus basés sur le genre ou le statut social des personnes. Les droits

des personnes, en particulier ceux des groupes les plus vulnérables (femmes, enfants, personnes avec un handicap, etc.) ne doivent pas reculer même en période de crise. Les ressources de notre gouvernement sont certes limitées, mais certaines initiatives, même symboliques (comme la mise en place d'une ligne téléphonique spéciale) pour dénoncer les abus, peuvent avoir des effets insoupçonnés.

Quant au multilatéralisme, il implique que les problèmes à gérer dépassent désormais les compétences d'un seul État et traversent les frontières, d'où la nécessité de maintenir un dialogue dans un rapport horizontal avec d'autres pays susceptibles de coopérer avec nous. Quand on évoque ces relations, on tend à penser immédiatement à un rapport Nord-Sud. Sans nécessairement rejeter ces « coopérations », il y a beaucoup à apprendre et à échanger avec nos voisins caribéens ainsi que certains pays d'Afrique. Le gouvernement devrait sérieusement envisager dès maintenant le renforcement de telles relations en misant en premier lieu sur les réseaux existants (comme la CARICOM) ou sur les pays amis de longue date et en mettant en avant l'intérêt qu'il y a pour toute la région caribéenne et le continent américain à se serrer les coudes pour garantir la sécurité humaine partout (logique régionale de la sécurité humaine). A l'heure où les géants de ce monde se livrent à une guerre sans merci pour le matériel médical, (même la Barbade en a récemment fait les frais), il nous faut plus que jamais miser sur la solidarité Sud-Sud, d'autant que jusqu'ici plusieurs pays du Sud semblent relativement moins affectés par la COVID-19. C'est en ces temps de fermeture des frontières qu'il faut justement garder des relations diplomatiques saines avec d'autres pays.

L'approche participative (Bottom-up) n'est pas non plus à négliger, même si elle a le défaut de ralentir les prises de décision. Certes, elle aurait dû être privilégiée dès l'élaboration du Plan de préparation et de réponse du MSPP au coronavirus. À ce stade, ce qui est possible c'est la délégation de certaines responsabilités (notamment la nécessaire campagne de sensibilisation à poursuivre en tout temps avec une bonne stratégie de communication). Ainsi, un appel à la communauté étudiante, aux personnalités publiques (chanteurs, écrivains, etc.) et aux

leaders locaux à participer bénévolement à cette campagne pourrait rencontrer du succès si les efforts sont bien canalisés.

Le dernier principe (non des moindres) relatif à la sécurité humaine renvoie à la question de la légitimité de l'autorité en place. Cette question est cruciale et peut très bien influencer la réception que la population accordera aux instructions et aux informations officielles relatives à la COVID-19. Le président n'inspire pas confiance et cela risque d'entacher le travail de son équipe. Objectivement, un président qui en vient à diriger par décret ne saurait inspirer confiance. C'est sa légitimité qui du même coup est sévèrement remise en question car notre contrat social (qui suppose l'exercice des trois pouvoirs) est rompu. A priori, c'est un problème sans issue, car aucune élection n'est envisageable dans la crise actuelle. Cependant, il y a un signal de bonne foi que le Président peut et doit envoyer en proposant une date plus ou moins réaliste pour la tenue des élections parlementaires. La crise sanitaire actuelle ne devrait pas servir de prétexte pour taire la discussion sur les prochaines élections. Elle doit continuer, parce que déjà l'issue de la crise actuelle en dépend également. Sans légitimité, toute action gouvernementale, même motivée par les meilleures intentions et la plus haute expertise, risque d'être contreproductive.

Notre dernière proposition concerne les dimensions de la sécurité humaine (sécurité économique, sécurité alimentaire, sécurité sanitaire, sécurité de l'environnement, sécurité personnelle, sécurité de la communauté et sécurité politique). La reconnaissance de leur interdépendance implique que tous les ministères ont un rôle à jouer. Il est regrettable qu'à ce jour on ignore encore ce que les ministères listés dans le Plan de réponse du MSPP au coronavirus prévoient comme stratégies spécifiques pour contrer l'épidémie (sous le leadership du MSPP) et accompagner la population ainsi que les groupes les plus marginalisés. Les suggestions à ce niveau ne peuvent rester que sommaires. De véritables discussions, au-delà de la seule question sanitaire, doivent avoir lieu au sein et entre les ministères pour établir un plan d'action intersectoriel commun (idéalement) ou plusieurs plans d'action sectoriels spécifiques pour s'assurer que la sécurité de la population ne se détériore encore plus qu'avant l'épidémie.

Les experts de la société civile, dans tous les domaines pertinents, peuvent aussi être sollicités pour donner leur avis et apporter des idées fraîches aux ministères. Ils sont aussi encouragés à intervenir dans les médias pour apporter des critiques constructives susceptibles de corriger les dérives et de faire avancer les choses.

La COVID-19 a de fortes chances de devenir une épreuve très dure pour notre société déjà fragilisée. C'est ensemble, dans un esprit de konbit national que nous pouvons, que nous allons la surmonter et minimiser les dégâts. En ces temps difficiles, colmatons nos brèches et renforçons nos points forts. Nous avons beaucoup à perdre à ne pas le faire, et tout à gagner à le faire. Le choix à faire va de soi.

Ginette Jules,

M.A en science politique, Université Laval

ginette.tanis-jules.1@ulaval.ca

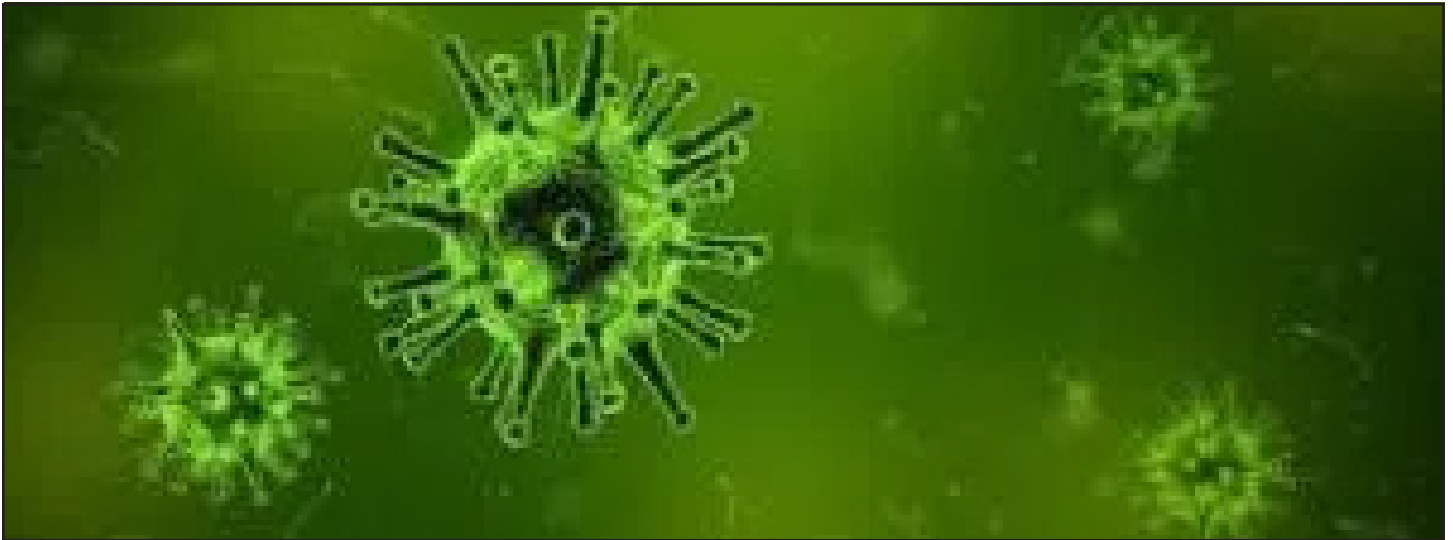
Stevens Azima,

**Candidat au doctorat en agroéconomie,
Université Laval**

stevens.azima.1@ulaval.ca



Covid-19: plus de 40.000 morts en Amérique latine et aux Caraïbes



L'épidémie de nouveau coronavirus a fait plus de 40.000 morts en Amérique latine et aux Caraïbes depuis son commencement, selon un comptage effectué dimanche par l'AFP sur la base de données officielles.

Avec 22.666 morts et 363.211 cas confirmés, le Brésil est de loin le pays le plus touché par le Covid-19 dans la région, suivi par le Mexique (7.394 morts pour 68.620 cas) et par le Pérou (3.456 décès pour 119.959 cas).

Malgré la catastrophe sanitaire dans son pays, le deuxième dans le monde en nombre de cas confirmés, le président brésilien Jair Bolsonaro a participé dimanche à un rassemblement avec ses partisans, bravant les normes sanitaires et les règles de distanciation physique.

Le chef de l'Etat, opposé aux règles de confinement édictées par la plupart des autorités locales au Brésil, s'est présenté devant le palais présidentiel à Brasilia avec un masque blanc sur le visage. Mais il l'a vite enlevé pour saluer la foule, serrer des mains et enlacer ses partisans. Il a même porté un enfant sur ses épaules.

Le nombre de morts en Amérique latine et aux Caraïbes a doublé en deux semaines.

Selon l'Organisation internationale du travail (OIT) et la Commission économique pour l'Amérique latine (Cepal), la crise économique découlant de la pandémie devrait faire 11,5 millions de nouveaux chômeurs dans la région cette année.



LAVE MEN NOU
AK DLO AK SAVON



TOUJOU METE
MASK LÈ NOU SOTI



EVITE KONTAK
AK MOUN

La FIFA suspend Jean-Bart, le président de la Fédération accusé de viols sur mineurs



Dans la tourmente, alors qu'il essuie de très graves accusations de viols sur mineurs, le président de la fédération haïtienne de football Yves Jean-Bart a été suspendu par la FIFA de toutes activités footballistiques.

Les organisations de défense des droits des humains qui appelaient la FIFA à sanctionner Yves Jean-Bart, accusé de viols sur des joueuses mineures, ont été entendues. Le président de la fédération haïtienne de football a été suspendu provisoirement de toutes ses activités, aussi bien nationales qu'internationales, liées au football par la Fédération internationale de football (FIFA), ce lundi. Cette sanction prononcée par la FIFA prend effet immédiatement et pour une durée de 90 jours à compter de cette semaine.

Deux mineures auraient avorté suite à des viols

Selon des jeunes filles citées dans une enquête publiée fin avril dans le journal The Guardian, Yves Jean-Bart aurait violé de nombreuses joueuses mineures ces dernières années. La brigade de protection des mineurs de la police judiciaire haïtienne a ouvert une enquête.

Témoignant de pressions subies pour garder le silence, des victimes présumées ont affirmé au journal, sous couvert d'anonymat, qu'au moins deux joueuses mineures auraient avorté suite à des viols commis par le président de la fédération.

« Ma chance de jouer à l'étranger dépendaient du fait de coucher avec le président », a témoigné auprès d'Human Rights Watch une ancienne joueuse de l'équipe nationale féminine d'Haïti. « Tous les joueurs, responsables et personnels du centre étaient au courant de ce qui se passait », assure la jeune femme. Yves Jean-Bart, 73 ans, qui dirige la fédération depuis deux décennies, nie toujours en bloc les accusations portées contre lui.

Bfmtv avec Le Quotidien News

VOTRE PUBLICITÉ ICI



Carl Daniel Jean Louis

GRAPHIC DESIGNER

APPELEZ MAINTENANT
+(509) 4811 93 34

JE SUIS VOTRE
GRAPHIC DESIGNER

- ✓ Logo
- ✓ Flyers
- ✓ Banners
- ✓ Illustration
- ✓ Cartes de Visite
- ✓ Badges
- ✓ Brochures
- ✓ Social Media Design
- ✓ Book cover



Votre design aussitôt que possible!

Des sanctions et après ?

Éditorial



Une nouvelle étape est franchie. Fini la récréation. L'exécutif opte pour les mesures fortes. L'épisode de l'esthétique touche à sa fin en ouvrant la porte sur la sévérité. En ce sens, le décret du 21 mai annonce la couleur.

Initialement, le pouvoir avait pris ces mêmes mesures. La seule différence, il n'avait pas indiqué les sanctions encourues. En guise d'un apport à la gestion de la crise, la décision n'a fait que provoquer des bavures policières. Résultat: bastonnade de journaliste, humiliation de la population civile, refus du port de masques entre autres.

Aux critiques soulevées, les dirigeants ont réévalué ces mesures, vraisemblablement infructueuses. Ils ajoutent aux dires de Moïse Jean Charles un « ti piman ». Dorénavant la population sait ce qui l'attend si elle continue de défier l'état. Conformerait-elle aux principes? L'avenir dira le reste.

En attendant, vu les circonstances, la dégringolade de la situation matérialisée à travers l'ascension des cas d'infections et de décès dans le pays, il devient crucial de questionner ce durcissement des interdictions prises par l'état. Peut-il aider réellement à limiter les dégâts quand l'on tient compte des reproches adressées aux dirigeants du MSPP qui, font la gestion de manière désastreuse de la pandémie ?

Est-il nécessaire de rappeler que le plus grand obstacle à la gestion efficace de la maladie est le refus de croire de la population. En plus d'être lié à un problème d'éducation, conçue avec soin aux files des ans par les dirigeants haïtiens, il est aussi, et plus spécifiquement, le résultat d'un déficit de confiance en cette équipe au pouvoir. À cela s'ajoute la faiblesse de l'équipe du MSPP en matière de communication et de sensibilisation. Rien sur l'intégration effective des collectivités. La tendance datant de l'ère de l'occupation américaine d'Haïti de centraliser le pays est sur le point de montrer ses muscles en cette période de Covid-19.

Le souhait à tous c'est de voir conserver sa vie et vite passer ce fléau. Mais, au stade actuel, chacun vit son quotidien comme si c'était son dernier jour car que l'on croit ou non, il pense s'il est infecté, il a de forte chance de céder à la mort. Ces dernières mesures annoncées par décret, espérons qu'elles porteront du fruit à cette phase où nous sommes.

Comme plus d'un l'on attend patiemment les retombées de ces mesures.

